

**VILLIERS VINEUX**  
**Séance du 31 mai 2022**  
**S 004-2022**

<p><b>Convocation du</b> 24 mai 2022</p> <p><b>Affichage du</b> 4 juin 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux et le trente-et-un mai à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire</p> <p><b>Présents :</b> Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Jean-Baptiste NAVARRE - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON</p> <p><b>Absents représentés :</b> Aurore BUISSON a donné pouvoir à Kamel FERRAG, Nicolas ARVIN-BEROD a donné pouvoir à Yves HUGOT,</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Kamel FERRAG,</p>												
	<p>Lecture du procès verbal de la séance du 8 avril 2022 est donnée et est adoptée à l'unanimité.</p>												
<p><b>Pacte territoires 2022-2027,</b></p> <p><i>Délibération 2022 – 015</i></p>	<p>Le Maire donne lecture de la convention Pacte Territoires 2022-2027 du conseil départemental,</p> <p>➤ Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité <b>DECIDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes du contrat de territoire ci-annexé ;</li> <li>- d'autoriser le Maire à signer le contrat de territoire ci-annexé ;</li> <li>- d'autoriser le Maire à signer les avenants au contrat à intervenir;</li> <li>- d'autoriser le Maire ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi ;</li> </ul>												
<p><b>Demande de subvention Pacte territoires 2022-2027</b></p> <p><i>Délibération 2022 – 016</i></p>	<p>Suite au projet de rénovation de voirie, le Maire donne lecture des devis reçus et propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre du Pacte Territoires.</p> <p>➤ Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :</p> <p><b>ACCEPTE</b> les travaux de rénovation de voirie pour un montant de 66 367,92€</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Pacte Territoires à hauteur de 40% soit 26 547€</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.</p> <p>Projets 2022 : Travaux sur les bâtiments pour un montant de 24 505€ HT (Aménagement terrain de la salle des fêtes en 2024)  Prévoir travaux pont des rigoles CV2</p> <p>Le Maire fait un rappel des emprunts en cours et demandera conseil auprès d'une banque et du trésorier pour de nouveaux emprunts.</p>												
<p><b>Mise à disposition de personnel,</b></p> <p><i>Délibération 2022 – 017</i></p>	<p>Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la commune de Varennes, concernant la mise à disposition de notre agent administratif.</p> <p>Le maire propose que Mme Floriane HASSAN soit mis à disposition de la commune de Varennes ponctuellement.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :</p> <p><b>ACCEPTE</b> de faire une convention de mise à disposition, avec la commune de Varennes, concernant Mme Floriane HASSAN,</p> <p><b>ACCEPTE</b> que le salaire soit refacturé à la commune de Varennes, (Brut + Charges patronales + heures complémentaires) au prorata du nombre d'heures.</p> <p><b>CHARGE</b> le Maire de signer tous documents nécessaires à ce dossier</p>												
<p><b>ZAD</b></p> <p><i>Délibération 2022 – 018</i></p>	<p>Le Maire informe le conseil que la délibération concernant la ZAD doit être modifiée pour apporter plus de détail. Le conseil valide cette nouvelle délibération.</p>												
<p><b>Tableau élections législatives</b></p>	<p>Le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin à la mairie.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">1ER TOUR 12 JUIN</th> <th style="text-align: center;">2eme tour 19 JUIN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">8H - 11H30</td> <td>Nicolas ARVIN-BEROD, Franck LECOMTE, Hélène COUASSE</td> <td>Nicolas ARVIN-BEROD, Franck LECOMTE, François SPINELLE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">11H30 – 15H00</td> <td>Jean-Baptiste NAVARRE, Morgan PIERRON</td> <td>Kamel FERRAG, Romuald LEMAITRE, Morgan PIERRON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15H – 18H</td> <td>Kamel FERRAG, Éric JAMBON</td> <td>Yves HUGOT, Éric JAMBON</td> </tr> </tbody> </table>		1ER TOUR 12 JUIN	2eme tour 19 JUIN	8H - 11H30	Nicolas ARVIN-BEROD, Franck LECOMTE, Hélène COUASSE	Nicolas ARVIN-BEROD, Franck LECOMTE, François SPINELLE	11H30 – 15H00	Jean-Baptiste NAVARRE, Morgan PIERRON	Kamel FERRAG, Romuald LEMAITRE, Morgan PIERRON	15H – 18H	Kamel FERRAG, Éric JAMBON	Yves HUGOT, Éric JAMBON
	1ER TOUR 12 JUIN	2eme tour 19 JUIN											
8H - 11H30	Nicolas ARVIN-BEROD, Franck LECOMTE, Hélène COUASSE	Nicolas ARVIN-BEROD, Franck LECOMTE, François SPINELLE											
11H30 – 15H00	Jean-Baptiste NAVARRE, Morgan PIERRON	Kamel FERRAG, Romuald LEMAITRE, Morgan PIERRON											
15H – 18H	Kamel FERRAG, Éric JAMBON	Yves HUGOT, Éric JAMBON											

<b>Fêtes et cérémonies (Apéros concerts et 14 juillet)</b>	Le Maire rappelle les dates des 2 apéros-concert : les vendredis 10 juin et 19 août.  Concernant le 14 juillet une réunion préparatoire aura lieu après le 10 juin.
<b>Permis de démolir Délibération 2022 – 019</b>	A ce jour, les demandes de permis de démolir ne sont pas soumises au permis de démolir sur la commune. Le Maire propose au conseil municipal d'instaurer les permis de démolir sur la commune.  <b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré</b> <b>DECIDE</b> d'instaurer le permis de démolir sur la commune.
<b>Points divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Le recensement de la population aura lieu en 2023. L'agent coordonnateur sera la secrétaire. Le poste d'agent recenseur sera déjà proposé aux agents et ensuite aux administrés.</li> <li>☛ Le maire informe qu'une permanence fibre aura lieu à Chéu, le mardi 7 juin sur inscription.</li> <li>☛ Le Maire donne compte rendu de la rencontre avec la sénatrice et également de la rencontre avec le syndicat mixte.</li> <li>☛ Le Maire informe le conseil municipal que le prochain conseil d'école aura lieu le 10 juin.</li> <li>☛ Éric Jambon fait un compte rendu du salon du SDEY.</li> </ul>
	La séance est levée à 22h45 Fait et délibéré les jours mois et an susdit      Signatures

M. Kamel FERRAG	M. Yves HUGOT	M. François SPINELLE
Mme Hélène COUASSE	M. Franck LECOMTE	M. Morgan PIERRON
M. Jean Baptiste NAVARRE	M. Romuald LEMAITRE	M. Éric JAMBON
M. Nicolas ARVIN-BEROD Pouvoir à Yves HUGOT	Mme Aurore BUISSON Pouvoir à Kamel FERRAG	